

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE MESSENGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Sainte Anne : L'Aurore de Marie 201. — Léon XIII et l'Ecole, 203. — Paroles de Léon XIII, 205. — Nos devoirs envers l'Eglise, 206. — Nouvelles de Rome, 213. — Bulletin-214. — Actions de grâces, 215. — Nécrologie, 218. — Recommandations, 220. — Dons à Sainte Anne 220.

SAINTE ANNE

L'AURORE DE MARIE

Sous l'abri paisible du temple de Jérusalem, l'enfant devint jeune fille et ses vertus la signalèrent chaque jour davantage à l'affection et à l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Elle n'agissait qu'en vue de Dieu seul et ne travaillait qu'à lui plaire, mais son humilité ne parvenait à cacher les trésors de grâce qu'elle devait à la libéralité du Seigneur. Elle répandait autour d'elle ce parfum exquis du bon exemple, qui mieux que toutes les paroles, entraîne les âmes dans le chemin du devoir et de la vertu.

Sainte Anne, pendant les années de sa jeunesse, est un admirable modèle pour la jeune fille chrétienne ; elle serait le plus beau si Marie n'avait pas existé. Elle n'en était que l'annonce et l'aurore ; le Seigneur aime à préparer ses voies ; artiste divin il daigne nous montrer l'esquisse avant de nous faire admirer le chef-d'œuvre.

Tout ce que les pères de l'Eglise nous ont dit de la très sainte Vierge dans le temple, nous pouvons l'appliquer à sainte Anne. Sans doute, ces traits se sont réalisés en la fille avec une perfection plus grande que dans la mère ; mais cette dernière reste cependant à une hauteur de sainteté que jamais nous ne pouvons espérer atteindre.

Écoutez saint Ambroise faire l'éloge de Marie et nous aurons le portrait de sainte Anne :

“ Que sa vie, ô jeunes filles, soit devant vous comme un admirable tableau où vous sont retracés la beauté de la pureté et l'exemple de toutes les vertus. Ses actions vous révèlent ce que vous devez faire, ce qu'il faut imiter, ce qu'il est nécessaire de reproduire.

“ Elle était vierge, non seulement de corps mais d'esprit ; jamais aucune dissimulation ne ternissait la pureté de son âme. Humble de cœur, sérieuse en ses conversations, prudente, réservée dans ses paroles, appliquée à la lecture des Saints Livres. Elle plaçait son espérance dans la prière des pauvres et non dans les richesses toujours incertaines ; attentive à ce qu'elle faisait, modeste dans ce qu'elle disait, habituée à prendre pour règle de son jugement Dieu lui-même plutôt que les hommes. Elle ne blessait personne, voulait du bien à tous, pleine de prévenances pour ses aînés, sans jalousie pour ses égales, elle fuyait la jactance, se guidait d'après la raison et aimait la

vertu. Quand donc fit-elle triste visage à ses parents ? quand donc disputa-t-elle avec ses proches ? quand donc dédaigna-t-elle les humbles ? quand donc méprisa-t-elle les faibles ? quand donc chercha-t-elle à éviter les pauvres ?

“ Rien de faux dans son regard, rien de pétulant dans ses paroles, rien d'immodeste dans ses actes ; ses gestes étaient sobres, sa démarche posée, sa voix grave. L'attitude de son corps traduisait bien la bonté de son âme et présentait l'image de sa perfection. Parlerai-je de la modération de sa nourriture, de l'abondance de ses œuvres. L'une semble dépasser les forces de la nature et l'autre ne lui avoir sulli qu'avec peine. Aussi pas un instant de perdu, aussi des jours pour ainsi dire doublés par le jeûne. Et si parfois il fallait restaurer ses forces, la nourriture semblait plutôt destinée à éviter la mort qu'à procurer des jouissances. Le sommeil même fut plutôt pour elle une nécessité qu'un désir, et lorsque son corps reposait, son esprit veillait encore. Dans ses rêves, elle se souvenait de ses lectures, et parfois elle veillait pour les continuer, tantôt pensant à ce qu'elle avait accompli, tantôt prévoyant ce qu'elle devait faire.”

(L'abbé G. DE BESSONIES.)

LEON XIII ET L'ECOLE

(Suite)

“ La famille est le berceau de la société civile, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des États. Aussi bien, ceux qui veulent en finir avec les institutions chrétiennes s'efforcent-ils de s'attaquer aux racines mêmes de la famille et de la corrompre prématurément dans ses plus tendres

rejetons. Ils ne se laissent pas détourner de cet attentat par la pensée qu'une telle entreprise ne saurait s'accomplir sans infliger aux parents le plus cruel outrage, car c'est à eux qu'il appartient en vertu du droit naturel, d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obligation d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de leur transmettre le don de la vie.

“ C'est donc une étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants. Ils doivent, d'ailleurs, pénétrer celle-ci des principes de la morale chrétienne et s'opposer absolument à ce que leurs enfants fréquentent les écoles où ils sont exposés à boire le funeste poison de l'impiété. Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. Aussi ces catholiques de toutes nations qui, en dépensant beaucoup d'argent et plus encore de zèle, ont créé des écoles pour l'éducation de leurs enfants, sont dignes d'être proposés à l'admiration de tous. Il convient que ce bel exemple soit imité partout où les circonstances l'exigent.” (Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII “SAPIENTIE CHRISTIANÆ” sur les principaux devoirs civiques des chrétiens.—10 janvier 1890.)

“ La franc-maçonnerie s'est emparée des écoles publiques. Vous, avec les écoles privées, avec les écoles paternelles, avec celles que dirigent des ecclésiastiques zélés et des religieux ou des religieuses, disputez-lui l'ins-

truction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse chrétiennes, mais surtout que les parents chrétiens ne confient pas l'éducation de leurs enfants à des écoles peu sûres." — "Lettre de S. S. Léon XIII au Peuple Italien, 8 décembre 1892.)

"Quant aux écoles primaires, il faut, Vénérables Frères, obtenir que les curés et les autres pasteurs des âmes veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et regardent comme le devoir le plus important de leur charge l'éducation religieuse des enfants. Qu'ils ne confient pas à un représentant cette fonction si belle et si importante, mais qu'ils la gardent pour eux, qu'ils l'aient très à cœur, car d'une saine et pieuse éducation de la jeunesse, dépend non seulement la prospérité des familles, mais encore en grande partie celle de l'Etat." — (Lettre Encyclique de S. S. Léon XIII aux Evêques de Hongrie, 2 septembre 1893.)

(A suivre.)

PAROLES DE LEON XIII.

"Les faits disent que, dans les desseins de la franc-maçonnerie, les mots d'indépendance politique, d'égalité, de civilisation, de progrès, ne tendent qu'à favoriser dans notre patrie l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu, la licence de l'erreur et du vice, la ligue d'une faction au détriment des autres citoyens, et, pour les heureux du siècle, l'art de jouir plus largement des aises et des délices de la vie. Enfin le but est de ramener aux luttes intestines, aux corruptions et aux hontes du paganisme, un peuple racheté par le sang divin."

"La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre, humble servante, aux pieds de l'Etat : vous, ne cessez pas

de demander, et, par les voies légales, de revendiquer la liberté et l'indépendance qui lui sont dues."

" Pour déchirer l'unité catholique, elle essaye (la franc-maçonnerie) de semer dans le clergé lui-même la zizanie, suscite des querelles, fomenté des discordes, excite les esprits à l'insubordination, à la révolte, au schisme. Vous, resserrant plus étroitement le nœud sacré de la charité et de l'obéissance, réduisez ses desseins à néant, rendez vaines ses tentations, trompez ses espérances. Comme les fidèles de la primitive Eglise, ne soyez tous qu'un cœur et qu'une âme, et, rassemblés autour de la Chaire de saint Pierre, unis à vos pasteurs, protégez les intérêts suprêmes de l'Eglise et de la Papauté, qui sont aussi les intérêts suprêmes de l'Italie et de tout le monde chrétien."—Lettre de S. S. Léon XIII au peuple Italien, 8 décembre 1892.

NOS DEVOIRS ENVERS L'EGLISE

I

CROIRE ET OBÉIR

(Suite.)

Il y a, dans l'Évangile, des paroles frappantes que les catholiques ne méditent pas assez. Elles sont de Notre-Seigneur Jésus-Christ et règlent les rapports qui doivent exister entre les pasteurs et les fidèles. Après avoir fait différentes recommandations à ses apôtres, après leur avoir dit comment ils devaient se comporter en telles ou telles circonstances, le Sauveur les envoie prêcher et baptiser : " Allez, dit-il ; enseignez toutes les nations, et baptisez-les

au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit..... Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise. Si quelqu'un n'écoute pas l'Église et ses enseignements, regardez-le comme un païen et un publicain. Si on vous reçoit convenablement dans une ville, restez-y ; accomplissez les différentes fonctions de votre ministère. Priez Dieu de répandre sur cette ville et sur ses habitants ses bénédictions les plus abondantes..... Mais, si on vous repousse, si on refuse de vous entendre, si on vous chasse, secouez la poussière de vos souliers et allez dans un pays moins ingrat..... En vérité, en vérité, je vous le dis, les habitants de Sodome et de Gomorrhe seront traités moins sévèrement au jour des suprêmes justices que les coupables habitants de ces villes qui refusent de vous recevoir."

Les paroles du Sauveur sont toujours vraies. Elles ont toujours leur application. Il ne faut pas considérer Jésus comme un être imaginaire, comme quelqu'un qui n'existe plus. Le Christ est toujours vivant, comme le dit saint Paul : " Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera aux siècles des siècles." Le ciel et la terre passeront et ses paroles ne passeront jamais. Le Christ existe ; il vit ; il agit. Il existe dans l'Église qu'il a fondée et qui continue son œuvre dans le monde ; il vit dans l'Eucharistie ; il agit par l'intermédiaire de son Vicaire, le Pape, des successeurs des apôtres, les évêques.

De même qu'autrefois le Sauveur avait choisi douze apôtres et soixante-douze disciples qu'il envoyait prêcher dans le monde ; de même, aujourd'hui, il se choisit des évêques et des prêtres, il les envoie annoncer son Évangile aux peuples. Ces évêques et ces prêtres sont revêtus de pouvoirs semblables à ceux qu'avaient autrefois les apôtres et les disciples. Comme ceux-ci, ils ont pour

mission de montrer aux chrétiens le chemin qui conduit au ciel. Ils doivent leur faciliter le moyen d'arriver à leur éternelle patrie. S'ils remarquent dans un pays quelque habitude pernicieuse, quelque usage mauvais, une occasion quelconque, prochaine ou éloignée, pouvant faire tomber dans le péché les âmes qui leur sont confiées, exposer ces âmes à la damnation éternelle, il faut qu'ils montrent les inconvénients, les conséquences funestes de ces usages, de ces habitudes. S'ils ne le font pas, ils manquent à leur devoir, ils sont à la fois traîtres, lâches et sacrilèges : traîtres, parce qu'ils trahissent Jésus-Christ ; lâches, parce que le respect humain ou la crainte les empêche de remplir leur mission ; sacrilèges, car il leur est impossible, quand ils ont été infidèles à la principale de leurs fonctions, de remplir consciencieusement les autres parties de leur ministère.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir saint Paul insister fortement et à plusieurs reprises, dans ses épîtres, sur la nécessité qu'il y a, pour un prêtre, d'instruire les fidèles confiés à ses soins. Voici ce qu'il écrivait à son disciple saint Timothée (II Tim., IV) : " Je vous en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et son règne je vous en conjure, prêcher l'Évangile, insistez à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez en toute patience et doctrine. Un jour viendra où on ne voudra plus de la vraie doctrine, où on recherchera des maîtres selon ses plaisirs, des docteurs qui flattent les passions ; on abandonnera la vérité pour croire à des fables. Pour vous, veillez, travaillez, propagez l'Évangile et remplissez votre ministère. . . . "

Ces recommandations de saint Paul ont encore toute

leur valeur à notre époque, parce que notre foi est la même que celle des apôtres, le Dieu que nous adorons et servons est le même que les apôtres ont adoré et servi. Il y a donc obligation pour les pasteurs d'instruire les fidèles. Ceux-ci de leur côté, sont tenus de se conformer aux enseignements des pasteurs,

II

“ Quiconque écoute les pasteurs de l’Eglise, écoute Jésus-Christ ; quiconque les méprise, méprise Jésus-Christ.” (Luc, X, 16.) Toutes les croyances catholiques doivent s’appuyer sur l’autorité infaillible de l’Eglise. C’est ce qu’affirmait l’un des hommes les plus savants qui aient jamais paru sur la terre : saint Augustin. Ce grand docteur faisait reposer toute l’édifice de sa foi, non sur des raisons personnelles, mais sur l’autorité incontestable de l’Eglise. Il approuvait tout ce que l’Eglise approuve, et condamnait tout ce qu’elle condamne. “ Je ne croirais pas même à l’Evangile, disait-il, si l’autorité de l’Eglise ne m’y engageait,” et il ajoutait : “ Quiconque n’a pas l’Eglise pour Mère ne peut avoir Dieu pour Père.” Pie IX dans une de ses Encycliques (août 1878), exprimait les mêmes sentiments : “ C’est un dogme catholique, disait-il, que personne ne peut se sauver hors de l’Eglise catholique, et que ceux-là ne peuvent obtenir le salut éternel qui, sciemment, se montrent rebelles à l’autorité et aux définitions de l’Eglise et du Pontife romain, successeur de Pierre, à qui a été confié, par le Sauveur, la garde de sa vigne.”

Il faut donc croire à l’Eglise catholique, soumettre son esprit à son enseignement. Et, remarquons-le bien, ce n’est pas là une chose facultative qu’on puisse à volon-

té faire ou ne pas faire, accomplir ou omettre sans inconvenients graves. Il y a obligation absolue de croire à l'Eglise. Quiconque refuse de remplir cette obligation, par le fait même, cesse d'être catholique ; il devient hérétique. Ce qui fait que l'Eglise est notre Mère et que nous sommes ses enfants, c'est, en effet, la foi que nous avons en elle, la croyance à ses enseignements. Dès que nous cessons de croire à l'Eglise, il se produit entre elle et nous une séparation douloureuse : elle n'est plus notre Mère ; nous ne sommes plus ses enfants. Quelque mérite que nous eussions d'ailleurs, quelque sainteté qui parut en nous, quelque abondance de lumières que Dieu nous eût communiquées, fussions-nous inspirés comme les prophètes, et éclairés comme les anges, dès que nous n'avons pas cette soumission de l'esprit que requiert l'Eglise dans ceux qui lui appartiennent, nous cessons de lui appartenir ; nous avons le malheur d'être séparés d'elle. C'est ce malheur que saint Jérôme déplorait dans Tertullien, l'un des hommes les plus remarquables de son siècle, mais dont la mémoire sera éternellement flétrie, parce qu'il a refusé de croire à l'Eglise romaine : " Vous m'opposez, disait saint Jérôme, le sentiment de Tertullien, différent de ce que nous croyons ; et moi, je vous répons avec douleur que Tertullien, pour n'avoir pas soumis ses sentiments aux sentiments de l'Eglise, n'est pas un homme de l'Eglise, et que l'Eglise ne le compte pas parmi les siens.

N'être plus sujet, n'être plus enfant, n'être plus membre de l'Eglise, quel triste sort ! Et ce fut celui d'un homme qui avait défendu autrefois avec éloquence la religion chrétienne, d'un homme que saint Cyprien appelait son maître, d'un homme que l'austérité de ses mœurs avait eendu célèbre dans le monde entier. Mais

cet homme, avec tous ses talents, toute sa science et ses vertus apparentes, manquait d'humilité. Il refusa de soumettre son esprit à l'enseignement de l'Eglise et termina tristement ses jours dans l'hérésie.

Quel exemple ! Et comme il devrait faire réfléchir tous ceux qui ont à cœur de rester dans le sein de l'Eglise catholique. Ne l'oublions pas, pour être véritablement ses enfants, il ne suffit pas de faire extérieurement ce qu'elle ordonne, il faut encore croire ce qu'elle enseigne. Ce qui nous lie à elle, c'est, avant tout, la disposition intérieure d'un esprit soumis à sa doctrine. Nous aurons beau faire au dehors ce que font les enfants de l'Eglise, c'est-à-dire participer à ses sacrement, assister au sacrifice de la Messe, entrer dans tous les exercices de piété qui se pratiquent dans l'Eglise ; si nous n'avons cette soumission intérieure qui est la partie principale et substantielle de notre religion, il est certain que nous serons, aux yeux de Dieu, retranché du corps de l'Eglise et que nous n'aurons pas la foi.

Cette soumission intérieure à l'enseignement de l'Eglise, si nécessaire, si indispensable à quiconque veut se sauver, est une source de consolation, de joie et de tranquillité. Elle donne à celui qui la possède l'assurance qu'il est dans la vraie religion, et que cette religion, s'il la suit, le conduira infailliblement au ciel.

Puisque tant de motifs nous y engagent, croyons donc à l'Eglise. C'est pour nous une nécessité et un bonheur ; nécessité absolue, mais, en même temps, bonheur incomparable, d'avoir un guide infaillible dans le chemin de la vie ! Attachons-nous donc de plus en plus à ce guide. Que notre conduite réponde à nos croyances et les soutienne. N'imitons pas ces hommes qui se disent attachés à

L'Eglise et se comportent comme ses plus grands ennemis. Ils prétendent être enfants de l'Eglise, mais en même temps, ils s'établissent ses juges ; ils s'élèvent contre ses décisions, rejettent ses censures, louent ce qu'elle réproouve, soutiennent avec opiniâtreté ce qu'elle condamne ; s'il y a un ouvrage qu'elle ait pros crit, ils le lisent impunément et sans scrupules ; s'il y a une doctrine qu'elle ait condamnée, ils l'appuient, la répandent et s'en font les ardens défenseurs. Quelle duplicité ! Non, n'imitons pas ces hommes orgueilleux et hypocrites ; Imitons, au contraire, le grand saint Augustin. Comme lui, faisons reposer tout l'édifice de nos croyances sur l'autorité infail lible de l'Eglise, et répétons après lui : " Je ne croirais pas même à l'Evangile, si l'Eglise ne m'y engageait. . . . Quiconque n'a pas l'Eglise pour Mère ne peut avoir Dieu pour Père."

Aimer et défendre l'Eglise, croire ses enseignements et obéir à ses lois, tels sont les quatre devoirs imposés aux catholiques. Aujourd'hui que l'esprit d'indépendance a soufflé un peu partout, il n'est pas rare de ren contrer des hommes qui ont la foi, qui croient ce que l'Eglise enseigne et qui, cependant refusent de se soumet tre à ses décisions. Il en est d'autres qui font une dis tinction : ils admettent les décisions qui sont en rapport avec leurs idées et repoussent celles qui leur sont con trairees..... C'est une chose merveilleuse de voir avec quels éloges et quel zèle ils reçoivent un décret qui leur est favorable et qui condamne leurs adversaires. Ils n'ont point d'expressions assez fortes pour en louer la sagesse, l'équité et la sainteté. Ils épuisent tous les termes d'ad miration que la langue humaine peut leur fournir. Il voudraient que ce décret fût connu du monde entier et

qu'il n'y eut pas un catholique qui n'en fût informé. Leur conclusion est ordinairement celle-ci : " Refuser de souscrire à une vérité si authentiquement reconnue serait une révolte, un horrible attentat contre les droits de l'Eglise ! "

Tout cela est beau ; mais le malheur est que tout cela ne se soutient pas. Que l'Eglise, à propos d'autres questions, vienne à juger les doctrines et les actes de ces hommes : si elle les trouve en opposition avec la doctrine et la morale catholiques, c'est assez, pour que, immédiatement, on conteste son autorité. Par quelque organe qu'elle tâche alors de se faire entendre, sa voix est trop faible et ne peut parvenir jusqu'aux oreilles. Ce n'est plus cette parole si intelligible et si claire, c'est une parole obscure et incompréhensible qu'il faut éclaircir. Dès lors on méconnaît cette autorité de l'Eglise qu'on élevait autrefois jusqu'aux nues ; on la restreint ; on lui prescrit des bornes et des bornes très étroites ; c'est-à-dire qu'on prétend la régler selon son gré, et qu'au lieu de dépendre d'elle, on veut la faire dépendre de soi et de ses idées.

(A continuer.)

NOUVELLES DE ROME

Vient de paraître une Constitution apostolique concernant les livres condamnés à l'*Index*. On y fixe des règles générales, annulant toutes les dispositions précédentes, excepté la constitution de Benoit XIV.

— A l'occasion du 20ième anniversaire de son couronnement, le Pape en réponse à l'adresse lue par l'Éminentissime cardinal doyen, a rappelé ses efforts pour ra-

mener les dissidents à l'unité de l'Eglise. Le Pape espère que l'aide de Dieu ne manquera pas dans la situation créée par les temps modernes ; ce qui accroît son espoir, c'est qu'un sentiment de fraternité et d'union se répand parmi les peuples le plus différents et les plus éloignés. Faisant allusion à la sentence concernant les ordinations anglicanes, le Pape exprime la confiance quelle dissipera les erreurs et ramènera à l'Eglise l'illustre nation anglaise. Quant à la France le Pape voulait écarter les dissensions, c'est dans ce but qu'il conseille de faire adhésion à l'état constitutionnel dans lequel tous peuvent coopérer au bien de la patrie. Bien des Français ont suivi ses conseils ; mais si la concorde eut été entière quel fruits l'Eglise de France en aurait recueillis !

BULLETIN

Sa Grandeur Mgr Blais est monté à Québec à la fin de février pour une séance du Conseil de l'instruction publique.

—Du 6 mars au 14 les paroissiens de Rimouski ont suivi les exercices d'une retraite prêchée par le R. P. Côté, Dominicain du couvent de St-Hyacinthe. Cette retraite a été très fructueuse.

—Du 14 au 2 mars, retraite à Ste-Cécile du Bic prêchée par le R. P. Pacifique du couvent des Capucins de Ristigouche. Les exercices ont été bien suivis par les paroissiens heureux de leur retraite.

—Le 11 mars Sa Grandeur Mgr Blais est allé à Québec pour y faire les ordinations, en l'absence de Sa Grandeur Mgr Bégin. Sa Grandeur Mgr Blais est revenu à Rimouski le 15.

— Le 11 mars celebration au Séminaire de la fête de Saint Thomas d'Aquin, Patron des écoles catholiques. La Messe a été chantée par M. le Chanoine R.-Ph. Sylvain directeur du Grand Séminaire avec diacre et sous-diacre. Etaient presents : M. le G. Vicairc L.-J. Langis, Supérieur du Séminaire ; MM. les Chanoines M.-R. Bilodeau, curé de St-Analect, L.-N. Bernier, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père ; le Rev. M. L.-A. Arpin, curé de Ste-Blandine ; Le Rev. M. E. Roy, vicairc à St-Analect ; MM. les prêtres du Séminaire, les étudiants des deux communautés, et bon nombre de personnes de la ville. Le sermon a été fait par M. l'abbé J.-A. Larrivée.

— Deux articles sont forcément remis, faute d'espace.

ACTIONS DE GRACES.

St-Octave de Métis, 21 février 1897.—L'automne dernier mon petit garçon eut un mal de jambes que les médecins désespéraient de guérir. Alors je me recommandai de tout mon cœur à la Bonne sainte Anne et lui promis si elle guérissait mon petit garçon, que je m'abonnerais à son *Message*, ferais publier sa guérison, et que je lui ferais un don. Cette bonne Mère ne tarda pas à le guérir. Mille remerciements à la bonne sainte Anne que l'on n'invoque jamais en vain.—Dme J. R.

Ste-Anne des Chênes, 1 Mars.—Mon mari souffrait d'un mal de jambes depuis 12 ans. Après avoir fait une neuvaine et la promesse de faire publier sa guérison dans le *Message* il fut parfaitement guéri. Merci ô bonne sainte Anne. Une abonnée.—*Rimouski*. Plusieurs faveurs'obtenues par l'intercession de la bonne sainte Anne en particulier preservation d'un incendie. Une abonnée.—

St-Louis du Ha! Ha! Mille remerciements à sainte Anne pour une guérison obtenue et plusieurs autres faveurs. Une abonée.—*Cap.Chat.* Mille remerciements à sainte Anne pour guérisons obtenues après promesse de publication dans le *Messageur*. Une abonée.—*Rivière Moisie.* Reconnaissance à sainte Anne pour guérison obtenue après promesse de neuvaine, et pour une autre grâce particulière obtenue par son intercession Dme P., Porlier.—*Caribou.* Honneur et reconnaissance à sainte Anne pour faveur obtenue, Dme Chs. Jourdain.—*Pigeon LakeManitoba.* Remerciements à sainte Anne, pour plusieurs faveurs. Dme M. Rose Lafrenière.—*Alpena, Mich.* Guérison d'un violent mal d'estomac après promesse de publication dans le *Messageur*. X.

Ste-Anne des Chênes.—Guérison d'un mal de jambes obtenue pour mon mari après promesse de rendre publiquement mes actions de grâces à sainte Anne. Une autre faveur obtenue pour ma jeune fille. Une abonée.—*Trois-Pistoles.* Guérison d'un mal d'yeux, de tête et de jambes, après promesse de faire inscrire dans le *Messageur*. Aussi guérison de mon enfant après les mêmes promesses. Remerciements à la bonne sainte Anne. Dme Oct. Drapeau.—*St-Jean de Dieu.* Ma petite fille était dangereusement malade; je fis un vœu à sainte Anne avec promesse de faire publier sa guérison dans le *Messageur*. Ma fille est guérie. Dme Sam. Gagnon.—*Cap-Chat.* Remerciements à sainte Anne pour la guérison d'un affreux mal de dents qui me faisait souffrir depuis quatre ans, après une neuvaine avec promesse de publication dans le *Messageur*. Une abonée.

Cap-Chat.—Je promis à sainte Anne de faire publier la guérison d'une sœur malade si cette bonne mère la lui

accordait. Maintenant elle est assez bien, j'espère que sainte Anne va lui accorder la santé parfaite. Dlle Alma Kaible. — *Rivière au Renard*. Guérison de plusieurs membres d'une famille, grâce à sainte Anne. Dme Alfred Joncas. — *Rimouski*. Mille actions de grâces à la bonne sainte Anne qui, par sa puissante intercession a guéri d'une maladie grave une personne qui m'est chère. R. C. — *St.-Arsène*. Je remercie mille fois sainte Anne pour succès obtenu, dans un examen qui m'inquiétait beaucoup, après promesse de publication dans le *Messager*. Une institutrice. — *Cornwall, Ont.* Je vous envoie 50 cts pour messe en l'honneur de la bonne sainte Anne, pour une grande faveur que je réclamais d'elle, avec promesse de la faire publier dans ses annales. Ma demande a été exaucée, et je m'empresse de le faire publier avec une grande reconnaissance. Une abonnée. — *Hermansville, Mich.* Guérison après promesse de publication dans le *Messager*. Jos. Dubé. — *Trois-Pistoles*. Je dois beaucoup de remerciements à sainte Anne pour deux grâces particulières obtenues, après avoir promis de l'en remercier dans le *Messager*. Dme A. D. — *Taunton, Mass.* — Mille remerciements à sainte Anne pour une guérison obtenue par son intercession. Dme A. Menoche. — *Batiscan*. Remerciements à sainte Anne pour guérison obtenue pour ma femme d'une maladie qui menaçait ses jours. Grâce à sainte Anne un de mes petits garçons qui souffrait d'un mal de jambes, est aujourd'hui parfaitement bien. J. B. — *Philadelphie*. Mes remerciements les plus sincères à la bonne sainte Anne pour faveur obtenue. H. Z. — *St.-Felicite*. Remerciements à sainte Anne pour succès dans une entreprise. Une abonnée. — Guérison d'un rhumatisme après plusieurs neuvaines. Une abon-

née.—Grande faveur obtenue après promesse de publication. D. R. L.—Soulagement d'un mal d'estomac et préservation d'accidents après promesse de le faire publier. Une abonnée.—Plusieurs grandes faveurs obtenues X.—Faveur obtenue A. O.—Faveurs obtenues D.A.C.—Grandes faveurs obtenues D.F.L.—Faveurs obtenues par l'intercession de sainte Anne. Une abonnée.—*Salem Mass.* Plusieurs faveurs obtenues pour moi et mes enfants. Dme Vve Chs. Bérubé.—*St-Eloi.* Actions de grâces pour l'obtention d'une prompte guérison. Un abonné.—*Ste-Anne des Chênes, Manitoba.* Une faveur obtenue dans ma famille. Une abonnée.—*Trois-Pistoles.* Remerciements à sainte Anne et à saint Antoine, pour les progrès de la colonisation, dans une région nouvelle du comté de Témiscouata. Un abonné.

NÉCROLOGIE

La mort frappe où elle veut. Un de ses derniers coups a retenti douloureusement dans les murs du Séminaire de Rimouski. Rien ne faisait prévoir que le jeune Auguste Matte, élève externe, rendu dans ses études en versification, âgé seulement de 15 ans et 11 mois et jouissant d'une forte santé, succomberait si vite. Le 19 mars fête de St. Joseph à 6 hrs du soir, il se sentit indisposé et demanda à son directeur la permission de laisser le séminaire avant ses confrères. Il ne devait plus les revoir. Il se rendit dans sa famille où il mourut à 10 hrs. On dit qu'il a succombé à une congestion de poumons. Peu importe; il y a tant de portes pour sortir de cette vie!

La mort laisse toujours un deuil là où elle passe. La nature ne veut pas mourir; elle se raidit contre la

mort et lutte tant qu'elle peut ; la mort lui répugne. Un vieillard qui a fini sa carrière veut-il à mourir, c'est encore un deuil ; mais quand celui que la mort enlève est un jeune homme le deuil est plus profond. Celui qui est jeune a un avenir devant lui ici-bas, et toute la nature semble travailler surtout en vue de l'avenir. Doué de bons talents, d'une piété solide, le jeune Auguste Matte était aimé de ses confrères et donnait à ses directeurs de grandes espérances. Pendant que tous ceux dans l'âme desquels il vit et vivra toujours, considéraient avec satisfaction son avenir d'ici-bas, le bon Dieu jugeait que sa carrière était terminée. Il faut se soumettre à la volonté de Dieu. Elle est toujours souverainement sage et juste et Dieu aime surtout ceux qui meurent jeunes ; mais même en ceux chez qui la foi est plus profonde, la nature en faisant un tel sacrifice, gémit. Aussi ses parents le pleurent, ses confrères le pleurent, ses directeurs le pleurent.

Il jouit d'une belle place au ciel, voilà pourtant ce qui doit adoucir la douleur de la séparation. Il était un modèle de ponctualité dans l'observation de son règlement. Il était exact à tous ses devoirs d'écolier et avant tout élève d'ordre : l'ordre conduit à Dieu. Il était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge, et sa piété envers cette bonne mère est connue de tous ses confrères. La sainte Vierge est la porte du ciel, et le ciel, c'est le séjour de la vie, de la vraie vie ; celle d'ici-bas n'en est que l'ombre. Il n'est donc pas mort ; il vit là-haut d'une vie plus intense ; sa jeunesse est continuée et durera toujours.

Le meilleur témoignage d'amitié en pareille circonstance, c'est la prière. Aussi, spontanément, la communauté a déposé sur sa tombe un riche bouquet spirituel et les Congréganistes, un autre. Le *Messenger* le recommande aux prières de ses pieux lecteurs et prie la famille d'agréer ses plus sincères condoléances.

R. I. P.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Eglise ; la conversion des pays infidèles ; plusieurs grâces particulières ; paix dans une famille ; 2 conversions ; 1 personne adonné à la boisson ; 6 enfants difficiles à élever ; 1 première communion ; 1 affaire importante ; 2 guérisons ; 1 institutrice et ses élèves ; 1 élève difficile ; 1 mère et ses enfants ; 1 personne morte subitement ; les zélateurs et zélatrices du *Messenger* ; les bienfaiteurs de l'œuvre du Pèlerinage.

ABONNES DÉFUNTS

Dme Flore Hermine Dion, épouse de Jean Théophile Conillard, écr., marchand, décédée à Rimouski, le 7 février dernier.

Dme Marie Hamond, épouse de Jean Lagacé, décédée à St-Mathieu, le 7 mars.

Dme Anaclet Jean et Dme Théophile Jean, de St-Jean de Dieu.

M. le docteur P.-A. Gauvreau, décédé à Rimouski, le 15 mars, à l'âge de 39 ans.

Adhémar Gagné, décédé à St-Anaclet, le 12 décembre, à l'âge de 37 ans.

Jos. Gagné, décédé à Ste-Flavie, en février dernier.

Parfait Bélanger, décédé en janvier dernier, à Mont-réal.

Dons à sainte Anne

Dme A. E. Vachon, Lewiston..... \$ 0 30
Dme J. R., St-Octave..... 1 00